

Uniquement pour les Nouveaux !

Remplir les 2 côtés + joindre une photo !

LIGUE GRAND EST TAEKWONDO et D.A.

ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE



Formulaire de prise de licence

Nouveau licencié - Autres modifications

25 rue St Antoine 69003 Lyon - Tel 04 37 56 14 19 - licences@fftda.fr
document téléchargeable sur www.fftda.fr

**SIMPLE ET
RAPIDE
LICENCIEZ-VOUS
SUR
FFTDA.FR**

| | | | |
|--|--|--|--------------------------------|
| NOM DU CLUB | Phoenix Taekwondo ASPTT | SAISON | 20 /20 |
| N° CLUB | 671009 | COCHEZ LA CASE SI VOUS AVEZ OUBLIE VOTRE NUMERO DE LICENCE <input type="checkbox"/> | |
| N° LICENCE | <input type="text"/> | | |
| NOM | <input type="text"/> | | |
| PRENOM | <input type="text"/> | | |
| Entourer la mention utile | SEXE <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M | La date de naissance est indispensable | NE (E) LE <input type="text"/> |
| ADRESSE (voie et n° de voie) | | | |
| COMPLEMENT ADRESSE (rés, bat etc) | | | |
| CODE POSTAL | <input type="text"/> | VILLE | <input type="text"/> |
| TELEPHONE | <input type="text"/> | EMAIL | <input type="text"/> |
| DATE ET SIGNATURE INDISPENSABLES (POUR LES MINEURS, IL FAUT LA SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL) | | | |

Licence Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la FFTDA, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Elle est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux art. 8 et 9 du règlement Int. de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est une condition nécessaire pour participer aux activités et au fonctionnement de la FFTDA (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle antidopage, passages de grade). Il constitue la preuve de la participation à des activités et contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés.

Certificat médical En application de l'article L.231-2 du Code du Sport, en cas de demande d'une première licence, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

Loi du 6 juillet 1978 « Informatique et Libertés » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Assurance L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties 1° en Responsabilité Civile souscrites par la FFTDA auprès de Covearis 2° en Individuelle Accident (pour les dommages corporels) souscrites par la FFTDA auprès de la Mutuelle des Sportifs. Chaque soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information disponible sur le site internet de la Fédération. Chaque soussigné est informé de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut être exposé la pratique du Taekwondo et des Disciplines Associées. Les garanties de base en Individuelle Accident sont téléchargeables sur le site Internet de la Fédération à la rubrique « Fédération - Club - Services aux clubs - Licences et Assurance ». La feuille de déclaration d'Accident est également téléchargeable à cette même rubrique.

L'assurance Individuelle Accident n'étant pas obligatoire, le soussigné peut y renoncer expressément en stipulant dans le cadre réservé à la signature du document (ci-dessous) « Refus de l'assurance ». Il pourra alors déduire la somme de 0,49 € au montant de la licence qui sera alors porté à 34,51 €. Chaque soussigné est alors informé des risques d'accidents corporels encourus par la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

DEMANDE PASSEPORT SPORTIF TAEKWONDO ET D.A. SAISON 20 /20

Les commandes de passeport sont à envoyer par tous les clubs de la Région Grand Est à l'adresse suivante :

LIGUE GRAND EST de TAEKWONDO et D.A.
Maison des Sports du Bas-Rhin 4 rue Jean Mentelin BP95028 67035 STRASBOURG

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| CLUB et N° Affiliation | Phoenix Taekwondo ASPTT 671009 |
| NOM | |
| PRENOM | |
| ADRESSE | |
| CODE POSTAL et VILLE | |
| DATE DE NAISSANCE | |
| LIEU DE NAISSANCE | |
| NATIONALITE | |
| TELEPHONE | |
| E.MAIL | |

Toute feuille de demande NON LISIBLE, ne pourra être prise en compte !
Merci

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité (aucun scan ou photocopie ne sera accepté).
- Si vous souhaitez un retour par la poste, merci de joindre une ou des enveloppe(s) affranchi(e) en conséquence avec l'adresse du retour.

Notifications importantes :

- le passeport sportif est **obligatoire pour tous les licenciés**: enfants, adultes, président et dirigeants de club de Taekwondo.
- Il vous permet de passer des grades officiels, de participer à des compétitions, des formations, des stages ...
- Sa validité est de 8 ans à compter de sa date d'établissement.
- Pour être valable, le passeport doit posséder : le tampon fédéral sur la photo + les timbres de licences collés + Tampon du médecin en face du timbre de licence + autorisation parentale.
- Les grades jusqu'à la ceinture rouge 1^{er} Keup qui se passe avec le club doivent être paraphés.
- Le passeport sportif doit être commandé par le club qui en fait la demande à la Ligue.
- Toute demande de passeport incomplète sera refusée par la Ligue.

Cadre réservé à la Ligue
N° attribué :
Date :



Ligue Grand Est de Taekwondo et Disciplines Associées
Maison Régionale des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine
Maison des Sports 4 rue Jean Mentelin 67000 Strasbourg

